



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Direction Départementale
de l'Équipement de la Moselle
Service Aménagement et Habitat
EGOD/Observatoires Bruit

Direction de l'Environnement
et du Développement Durable
Bureau de l'Environnement

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 23 janvier 2008

Le mercredi 23 janvier 2008, à 14 heures 30, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle (liste des participants ci-jointe en annexe), sous la présidence de Mme Monique Haman, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable, assistée de M. Jean-Michel Valentin, Directeur Départemental Délégué de l'Équipement.

Cette réunion portait sur l'état d'avancement des travaux réalisés ou en cours de réalisation par les différents acteurs chargés de l'élaboration des cartes de bruit.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat,
- Point sur les travaux réalisés par les autres gestionnaires d'infrastructures terrestres,
- Point sur les travaux réalisés par les communes et EPCI de l'agglomération INSEE de Metz,
- Point sur les travaux réalisés par les communes et EPCI de l'agglomération INSEE de Thionville

Mme Haman rappelle que les dernières réunions du 10 janvier, 11 avril et 21 juin 2007 ont permis de poser les bases des travaux à réaliser et de définir une méthodologie de travail pour faire avancer ce dossier dans les délais impartis et souligne, également, que le département de la Moselle reste en position de « leadership ».

Depuis juin 2007, les travaux se sont poursuivis :

- . La signature des arrêtés préfectoraux portant publication des cartes de bruit des autoroutes et routes nationales de l'Etat est en cours,
- . Les documents graphiques de la SANEF sont terminés et en cours de validation au CETE avant la publication des arrêtés préfectoraux,
- . La réunion du 16 janvier 2008 qui s'est tenue entre le représentant de la CA2M, le bureau d'étude et les services de l'Etat devrait permettre de cartographier les zones d'exposition au bruit.

Après avoir remercié les personnes présentes pour leur participation constante, Mme Haman donne le parole à M. Jean-Luc Chantraine, chargé de mission de la cellule géomatique et observatoires à la DDE et à Mme Catherine Lamouroux-Kuhn du Centre d'Etude Technique de l'Équipement de l'Est.

M.Chantraine rappelle brièvement les échéances fixées par l'article L 572-9 du Code de l'Environnement, à savoir le 30 juin 2007 pour la publication des cartes de bruit et le 18 juillet 2008 pour la publication des plans de prévention du bruit dans l'environnement dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Les autres cartes de bruit devront être publiées le 30 juin 2012 au plus tard, et des PPBE le 18 juillet 2013 au plus tard.

I Les cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat.

Les services de l'Etat ont élaboré des cartes de bruit :

des autoroutes non concédées : **A30, A31, A320**
et des routes nationales : **RN4, RN33, RN52, RN61, RN431**

A. Caractéristiques des différentes cartes de bruit.

Mme Lamouroux-Kuhn présente les différents documents qui seront joints aux arrêtés préfectoraux portant publication de ces cartes. :

- des cartes de type A : zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones,
- des cartes de type B : secteurs affectés par le bruit dont la largeur est fixée dans l'arrêté préfectoral de classement,
- des cartes de type C : zones concernant les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé où les valeurs limites sont dépassées,
- un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée,
- l'estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement situés dans les zones exposées au bruit,
- et l'estimation de la superficie totale en kilomètres carrés (km²).

B. Présentation des arrêtés préfectoraux portant publication de ces cartes.

Mme Haman précise que le choix s'est porté sur un arrêté préfectoral par **catégorie de voie** (pour les autoroutes et les routes nationales).

Mme Lamouroux-Kuhn souligne que les cartes sont, d'ores et déjà, terminées et précise que les documents annexés à l'arrêté sont en cours de préparation.

Mme Lamouroux-Kuhn indique ensuite que l'étude des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement pourra être lancée.

C. Point sur les travaux réalisés sur le Réseau Départemental.

⇒ Présentation de la liste des routes départementales, des populations et des surfaces concernées.

Après une première réunion le 24 avril 2007, plusieurs échanges de données ont été réalisés entre le service des routes du Conseil Général et le CETE.

Les cartes de bruit, élaborées par l'Etat, sont pratiquement terminées et les documents devant figurer en annexe de l'arrêté préfectoral sont en préparation avant de faire l'objet d'une présentation.

D. L'étude des voies communales de Metz.

L'étude des voies communales de Metz est en attente de validation par la CA2M. Les annexes sont également à l'étude mais le CETE ne dispose pas encore de la BdTopo.

Une demande de mise à disposition des données sera faite, dans ce sens, par la DDE et le CETE, à la CA2M.

II Les cartes de bruit réalisées par les autres gestionnaires.

A. Avancement des cartes de bruit de RFF.

⇒ Etude du réseau ferré.

L'étude est en cours : elle porte sur l'identification précise du réseau. Toutefois, pour la réalisation des annexes jointes aux cartes, RFF doit disposer de la BdTopo promise par l'I.G.N., pour la fin de l'année 2008.

B. Les cartes de bruit réalisées par la SANEF (A4)

M. Bossier (de la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France) présente l'avancement de l'étude des cartes de bruit sur le réseau concédé.

L'étude porte sur un faisceau de 500 mètres de part et d'autre de l'autoroute.

Les cartes de bruit ont été envoyées au CETE pour expertise avant la rédaction de l'Arrêté Préfectoral.

M. Bossier fait part de la principale difficulté qui consiste en la recherche de l'antériorité des habitations sur l'ensemble du tracé de l'autoroute A4, afin de protéger les habitations construites avant le 6 octobre 1978.

M. Chantraine précise que la notion d'antériorité des bâtiments, dont l'autorisation de construire a été délivrée avant 1978, est valable pour toutes les autres infrastructures et ajoute qu'avant le 6 octobre 1978, il n'existait pas de texte réglementaire fixant l'obligation pour les constructeurs de bâtiments, de prendre en compte le bruit dans leur zone d'implantation.

Par contre, l'antériorité des bâtiments sera prise en compte pour les bâtiments construits après cette date.

III Les cartes de bruit réalisées par les agglomérations : point sur les démarches des communes et EPCI

A. L'agglomération INSEE de Metz

a) L'avancement des travaux de la CA2M.

M Planque (CA2M) informe l'assemblée du lancement de l'étude des cartes de bruit sur le périmètre de la CA2M. Le bureau d'étude a été choisi et une première réunion du Comité technique a eu lieu le 16 janvier 2008. La première phase de l'étude commence avec le recueil des données auprès des services.

b) Le « groupement de commande » des communes dites « isolées ».

M. Chantraine précise qu'une réunion technique a eu lieu le 1^{er} octobre 2007, avec les élus ou les représentants des 11 communes « isolées ». Aucune décision n'a été prise pour mettre en œuvre un « groupement de commandes ».

c) La communauté de Communes de Maizières-les-Metz :

⇒ Fèves, Maizières-les-Metz, Sémécourt

La communauté de commune ne dispose pas dans ses statuts de la compétence « lutte contre les nuisances sonores ».

Elle n'a engagé, à ce jour, aucune démarche en ce sens.

Mme Chantraine propose d'adresser un courrier à cet EPCI.

Mme Haman précise qu'il est souhaitable de le faire après les élections municipales.

d) La communauté de Communes du Sillon Mosellan :

⇒ Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Mondelange, Richemont et Talange

La Communauté de Communes s'est dotée de la compétence requise pour l'élaboration des cartes et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Elle a décidé de lancer l'étude des cartes de bruit.

M. Chantraine se propose d'assister à la réunion du comité technique de cet EPCI.

e) La communauté de Communes du Val de Moselle :

⇒ Ancy-sur-Moselle et Jouy-aux-Arches

La communauté de communes n'a pas acquis la compétence « lutte contre le Bruit ».

Par ailleurs, aucune démarche actuellement n'est en cours.

f) La communauté de communes du Pays-Orne-Moselle.

La Communauté de Communes s'est dotée de la compétence « établissement des cartes de Bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ».

M. Chantraine représentant Mme Habay (de la communauté de commune) donne les précisions suivantes :

- un cahier des charges a été rédigé,
- une consultation a été lancée afin de choisir le bureau d'études, la date limite de dépôt des offres était fixée au 15 janvier 2008,
- Le choix du bureau d'étude devrait intervenir en février 2008.

g) Les 5 communes de Meurthe-et Moselle.

M. Taberkane (DDE 54) précise qu'une réunion du comité de pilotage élargie a eu lieu en octobre 2007. Un cahier des charges type a été transmis aux communes, en novembre 2007.

M. Taberkane dresse l'état d'avancement des démarches réalisées ou en cours de réalisation :

- . Auboué : aucune démarche entreprise,
- . Briey : se fixe pour objectif de terminer la cartographie fin 2008,
- . Homécourt : lancement de la démarche en avril 2008,
- . Joeuf : rédaction d'un cahier des charges, fin février,
- . Moutiers : aucune démarche entreprise.

B. L'agglomération INSEE de Thionville.

a) La communauté d'agglomération du Val de Fensch : La Communauté d'agglomération s'est dotée de la compétence « lutte contre le Bruit ».

b) La communauté d'agglomération Portes de France-Thionville : elle ne dispose pas de la compétence requise pour élaborer les cartes de bruit,

M. Loffredo (SMITU) précise que la maîtrise d'ouvrage des études par le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU) est envisagée.

M. Loffredo fait état de la situation de la commune de Gandrange qui est, à la fois, membre de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan et du SMITU : la commune va quitter le SMITU.

IV Les modalités de publication des cartes de bruit.

Mme Lamouroux-Kuhn rappelle l'obligation de respecter les délais pour la réalisation des cartes de bruit et propose que, dès à présent, soient préparés les arrêtés préfectoraux des cartes des autoroutes non concédées et du réseau des routes nationales.

Mme Haman souhaite que le site Internet soit introduit par un propos de présentation et une grille de lecture de ces cartes.

Adresse du site Internet de la préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr> (Grands dossiers-bruit des infrastructures de transport).

M. Chantraine propose à Mme Haman une nouvelle date pour la prochaine réunion du comité de pilotage :

le mercredi 18 juin 2008 à 14h30 est retenu.

LA DIRECTRICE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE



Monique HAMAN

OBSERVATOIRE DU BRUIT

Réunion du Comité de Pilotage le mercredi 23 janvier 2008

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
GURHARY Francis	C. Municipal	0611989890	gurbary.francis@seade-cgthi.fr	
DANTONEL DANIEL	EMPL. MUNICIPAL	03 82 88 69 45	daniel.dantonel@ville-hoyange.fr	
MUSCHATI Georges	Aud. am. Devoir Hoyange	06.66.87.21.58	georges.muschati@orange.fr	
PERTUISSET Jean-Marie	Duquelon parat. en ville - Délégation	03.87.38.52.30	jean-marie.pertuisset@ville-hoyange.fr	
JELDEN Stella	DIREN locale - Territoires et Aménagement	03 87 89 98 84	stella.jelden@ecologie-sev.fr	
BALANDRAS Denise	Adjoint Maireville METZ	06.77.06.20.97	denise.balandras@wanadoo.fr	
LALLESTAND Pierre	ADJ. Maireville	0670804735	Désirée de Kintkenze	
KIEFER GUY	Adjoint VORANGE	06 07 26 40 09	Kiefer.guy@orange.fr	
LOWARDI LOETHIG	Technicien Mairie Thionville	03.82.52.38.54	muszynski@mairie-thionville.fr	
SCHWEIZER Christian	ADJOINT MAYEUR.PETITE	03 87 58 99 27	MAIRIE DE ROYEVRES ETREU	
BERGE Guy	Maire de JUST	0384 60 57 64	mairie.jum@free.fr	

OBSERVATOIRE DU BRUIT

Réunion du Comité de Pilotage le mercredi 23 janvier 2008

Fiche d'émergement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
FRITSCHE Fabrice	Agent de la C.C. des sites d'activités	03.87.72.33.70	c.c.s.m @ wanadoo . fr	
ROTH. J. Pierre.	Adjoint maire Rieulmout.	0387712370		
BOSSIER. Lyonal	SAVEF.	03.44.63.71.23	lyonal.bossier @ savef . com	
TABERKANE Yann	DDE 54	03.83.86.51.54	yann.taberkane @ equipement-gouv.fr	
CHASTRATINE Jean Luc	DDE 57	0387343487		
LAUNOUSOUX - Kuhn Co. Hervé	CITE DE L'EST	03 88.77.46.32	co.HERVE.LAUNOUSOUX - Kuhn @ equipement-gouv.fr	
FLAPPENNE PATRICK	C42H	03.87.39.82.16	pflapenn @ calm . com	
COLLARD Marc	CG 57	03.87.34.34.94	marc.collard @ cg57.fr	
SUTTER J. Luc	ROSELIS (ORACS)	03.87.55.75.10	jean-luc.sutter @ moselle.fr	
SCHANBILC J. Michel	Holt Paris S. Aubert	06 10 83 83 27	J.Schanbilibill@orange-saint-aubert.fr	
JACQUES Etienne	adjoint division de Metz	03.82.60.96.80	etienne.jacques @ equipement-gouv.fr	

